



Assemblée générale

Distr. générale
21 mai 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session

Financement de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Note du Secrétaire général

1. Le Secrétaire général a l'honneur de demander, conformément à l'alinéa g) de l'article 13 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la cinquante-huitième session d'une question intitulée « Financement de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire ».
 2. Le Secrétaire général demande également que, vu sa nature, l'examen de ce point soit confié à la Cinquième Commission.
-

